

N^o 18

Par mil huit cent quatre vingt six le siezed
Crispi Mario mois de Septembre à Sept heures de Soir devant
et Nicolai nous Maestrale Jacques Antoine Maire et officier
Mari-Jeanne De l'état civil de la commune de Revia-Cantone de ce
nom. D'après témoin de la cause, son témoin auquel
6 MI 142/30 - Etat-civil - Registre des actes de
naissance, publications de mariage, mariage et
décès de la [...] nom
quement en la maison commune de Revia-Cantone de ce
me Crispi Mario âgé de cinquante trois ans
né à Appella commune de Tecciana arrondissement
de Massa le huit du mois de mai mil huit
cent trente trois comme il résulte de son acte de
naissance que nous avons dans les yeux, veuf
de la sœur Giovannina Maria su Guglielmo à
Appella est décédé à Appuccio le vingt et un
du mois de mars mil huit cent soixante six sous
comme il résulte par son acte de décès

17

que nous avons dans les quas et que dis lors d'un acte
contracté avec un autre mariage d'après le certificat de
Maître de la commune de Guémené comme il en résulte
du certificat que nous avons sous les yeux, fils
Majeur du feu Erispi Domeneque que Barthélémy venu
à Guémené le onzième mois de mars mil huit cent cinquante
huit comme il en résulte de son acte de décès que se
conserve à notre maire et de le feu Erispi mariée
Sorti de l'église à Guémené le vingt deux juillet mil huit
cent cinquante huit comme il en résulte de son
acte de décès que nous avons dans les quas et que se
conserve à notre Maire Charbonnier, Sieur ytation
Roumiant à Levis d'une poot.

Not la demoiselle Violaine Marie que aye de
vingt trois ans. née à Levis le dix juillet du mois
de mai mil huit cent soixante trois, comme il
en résulte d'un acte de notorieté passé par le
Sieur Pierre Denjean Baptiste Notaire à la résidence
de Levis, le dix de mois de septembre mil
huit cent quatre vingt six et maigistre potez.
Le dix le six Septembre mil huit cent
quatre vingt six, fille unique du nommé
Violaine François âgé de cinquante trois ans
environ boudoir dimenant à Levis, et de Marie
Catherine née Lorette âgée de soixante un ans
environ sœur jumelle dimenant à Levis, parents
et convivants au mariage de leur fille, lesquels
nous ont requis de procéder à l'élébration
du mariage proposité entre eux et dont les
publications ont été faites en cette commune.

les dimanches deux et neuf du mois de mai
dernier à des heures du matin, après avoir
interpellé d'un côté les futurs époux, de l'autre les
personnes autorisant le mariage, sur l'instinct et
la date de leur contrat de mariage, pour faire notaire
et rédigé aux deux la déclaration qui est visée entre eux une
me convention-matrimoniale, obtenant opposition
me nous ayant été signifiée, faisant droit à leur
réquisition, après avoir demandé lecture des actes de publica-
cation, des actes de mariage des futurs époux et
autres papiers produites, et aussi du chapitre 67e
titre du code civil intitulé du mariage nous avan-
sions devant chaque partie, l'une après l'autre, la
Déclaration qu'ils veulent se prendre pour mari
et femme, et nous prononçons au nom de la loi
que Crispin Marie et Violaine Marie Jeanne
Sont mis par le mariage, accueillis les futurs
époux, sans Violaine qui de leur union légitime
est née un enfant de sexe masculin et enregistré.
Sous les prénoms de Crispin François le vingt
deux Mai mil huit cent quatre-vingt-dix, et
nî le vingt mille trois lequel ils deviennent
comme son fils légitime. De quoi nous avons
donné acte en présence de 1^e Louis Jean-Baptiste
âgé soixante-deux ans. 2^e Louis Jean-Baptiste
Jacques âgé de trente-sept ans. 3^e Louis Jean-
Baptiste Smith âgé de cinquante ans, 4^e
Cervoni Paul âgé de trente-quatre ans, tous
propriétaires immobiliers à leur nom parents
des époux et il me a été demandé lecture aux

18.

Porter à leurs père et mère et aux témains
qui ont signé ave nous o l'exception
de l'époux et de l'épouse et père et mère de
l'épouse qui ont volonté ne sooir signé
Reydon maye Eugène. Guichinacci D. J.
Peretoy B. P. C. Cestonij

et Maestros